



Disraeli

AVIS DE PROMULGATION

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS DE PROMULGATION est donné de ce qui suit :

Le 10 mars 2025, le conseil municipal de la Ville de Disraeli a adopté le Règlement numéro 728 amendant le Règlement numéro 715 relatif aux branchements à l'aqueduc et l'égout sur son territoire.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 11 mars 2025.

DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 11^E JOUR DE MARS 2025.

Kim Côté
Directrice générale et greffière

Certificat de publication

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au www.villededisraeli.ca et affiché une copie à l'hôtel de ville, 11^e jour du mois de mars 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11^e jour du mois de mars 2025.

Kim Côté
Directrice générale et greffière